Médiathèque Numérique, mode d'emploi

1) Inscription

Sur la page d'accueil du site, cliquez sur « Inscrivez vous»

Remplissez le formulaire d'inscription, et validez le.

Votre inscription est alors bien enregistrée et vous recevrez un message de confirmation par email dès que votre médiathèque aura validé votre inscription.

2) Se connecter

Une fois inscrit, vous pouvez vous rendre sur le site de l'offre VOD

- en passant par le site de votre médiathèque,
- ou en vous rendant directement sur www.mediatheque-numerique.com

Une fois sur le site, vous devez vous identifier en cliquant sur le bloc « Abonné, Connectez-vous ».

Nous vous conseillons de vous identifier avant de naviguer dans le site et de choisir le programme que vous souhaitez visionner.

Nous vous rappelons que votre identifiant est l'adresse email avec laquelle vous vous êtes inscrit.

3) Choisir son programme

Vous pouvez choisir un programme :

- parmi la sélection de votre médiathèque qui est **sur la page d'accueil**

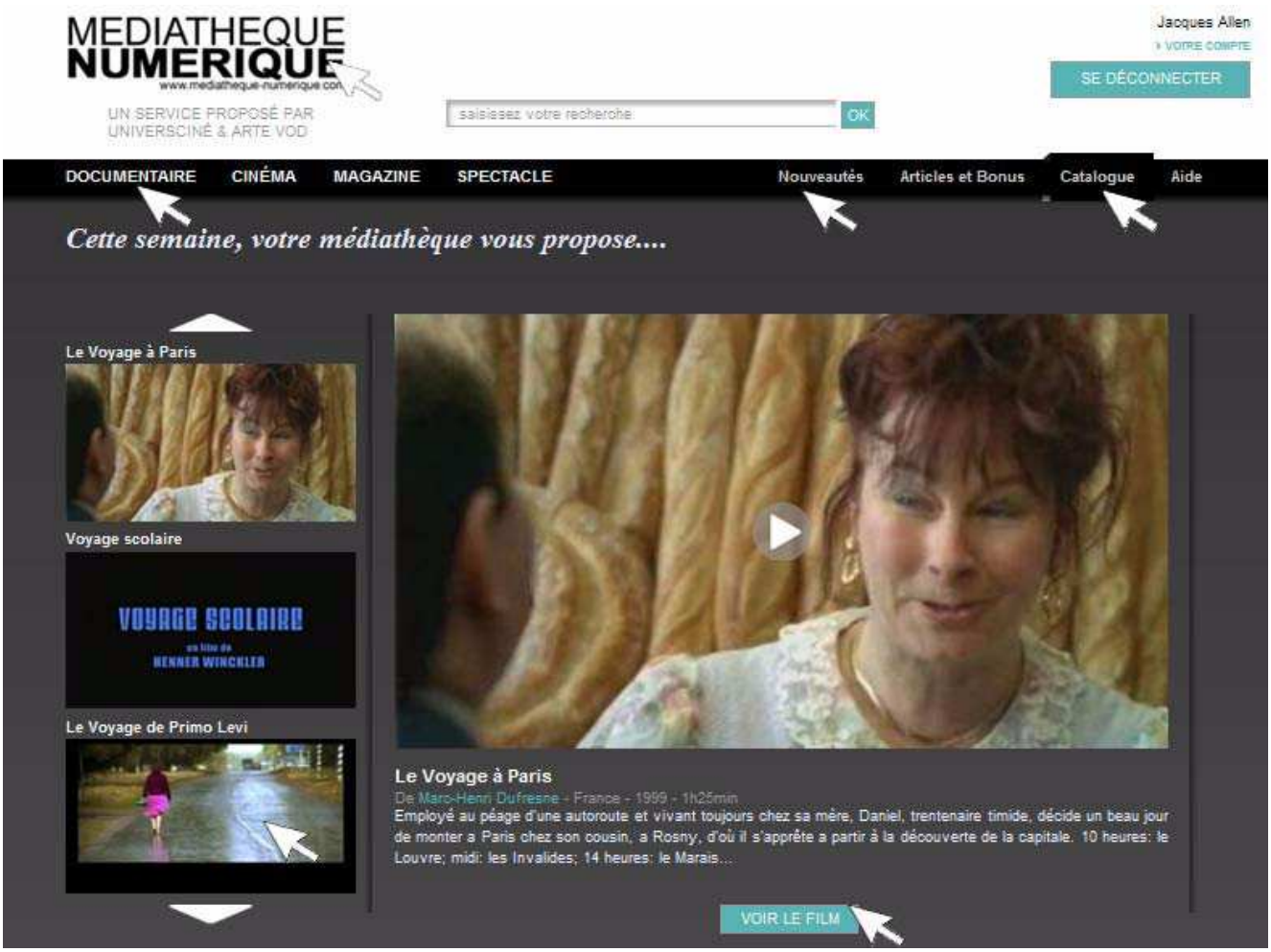

A tout moment vous pouvez revenir sur cette page en cliquant sur le logo « Médiathèque Numérique ».

- au sein de la **rubrique Nouveautés**

Vous accédez alors à une liste de programmes que vous pouvez consulter en cliquant d'une page à l'autre

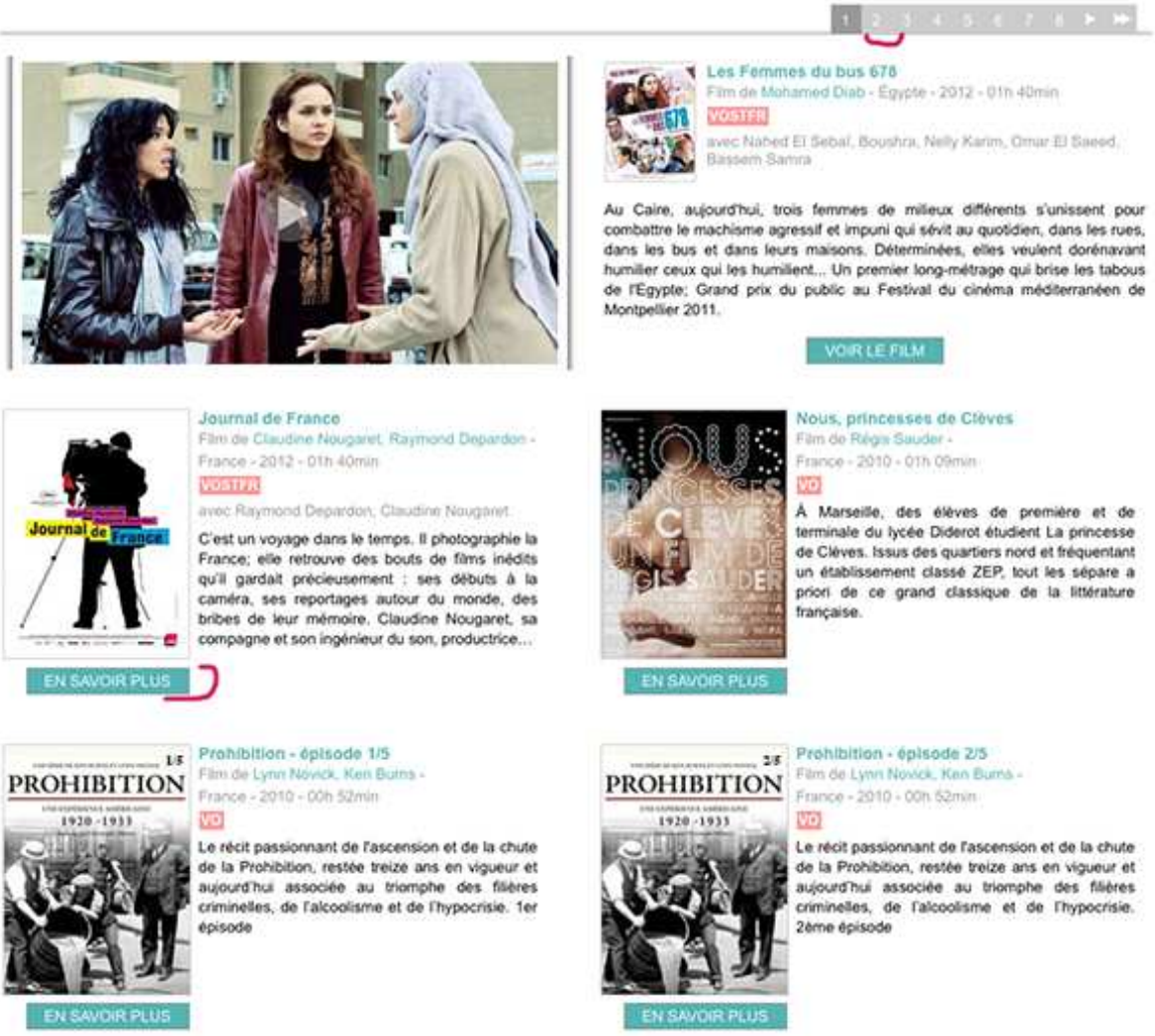

- au sein des **rubriques Documentaire/Cinéma/Magazine/Spectacle au sein desquelles vous trouverez une proposition de thèmes**

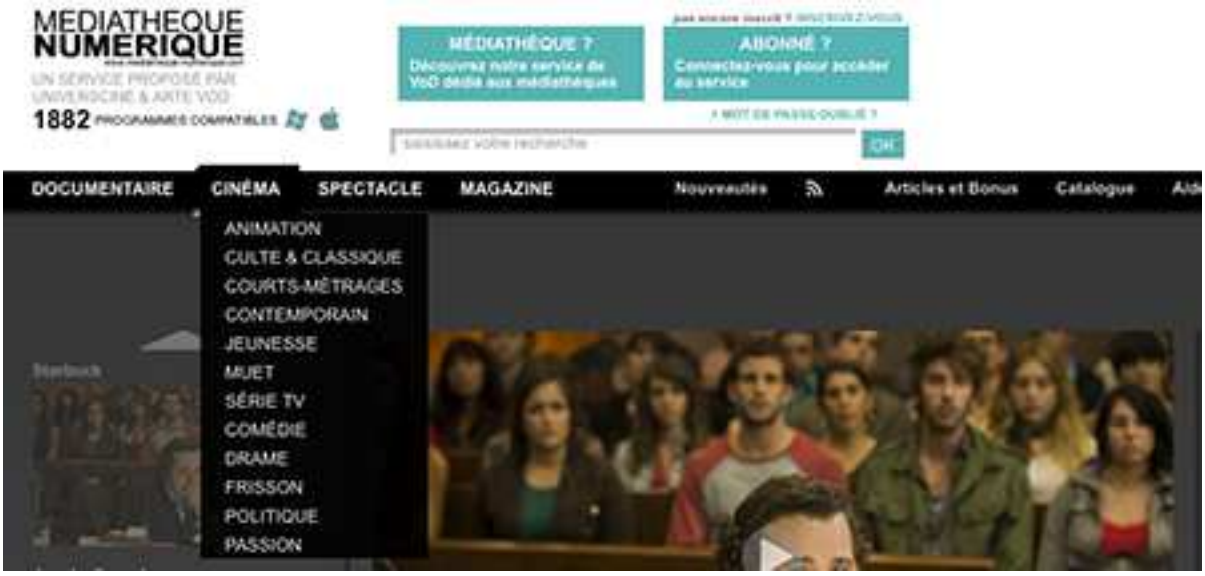

- au sein du **Catalogue** qui vous permettra de faire une recherche avancée selon différents critères (titre, genre, réalisateur etc…)

-

4) Consulter une fiche d’un programme

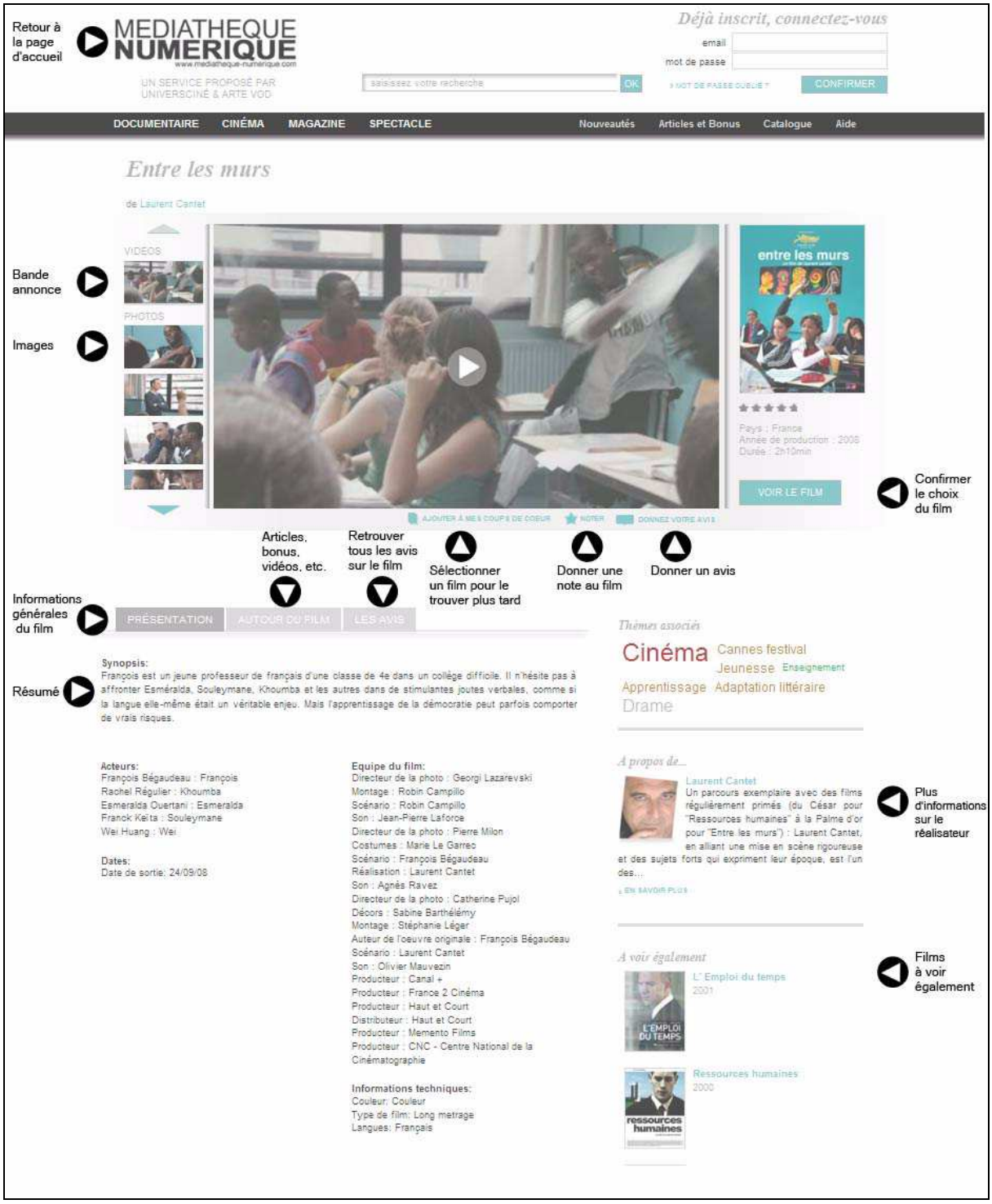

Lorsque vous êtes sur la fiche d'un film, vous retrouvez :

- des informations générales (résumé, acteur, biographie du réalisateur)
- la bande-annonce
- une galerie de photos

La section "à voir également" vous propose une sélection de programmes du même réalisateur ou du même thème.

Vous avez également accès à des articles de presse et à des bonus vidéo (entretien avec le réalisateur ou un acteur, etc.).

Vous avez aussi la possibilité de noter le film, donner votre avis ou ajouter le film à vos coups de cœur : vous le retrouvez ensuite dans Votre Compte.

5) Visionner un film

Quand vous avez choisi le programme que vous souhaitez voir, cliquez sur « Voir le film ». On vous demande alors de confirmer votre choix.

Nous vous rappelons que vous pouvez visionner des programmes de votre choix **dans la limite du quota de prêt établi par la médiathèque. Ce quota vous est rappelé dans la fenêtre de confirmation.**

Cliquez sur « Confirmer ». Une fenêtre apparaît et vous propose deux possibilités de visionnages : **le streaming ou le téléchargement.**

Si vous souhaitez visionner votre programme plus tard, vous devez fermer cette fenêtre et vous retrouverez votre programme dans la rubrique « Films disponibles en ce moment » de Votre Vidéothèque durant une période de 30 jours. Dès le lancement du visionnage, elle ne sera accessible que pendant 48h.

5.1 Le mode streaming

Ce mode vous permet de visionner un film sans avoir à télécharger le fichier vidéo.
Il nécessite que vous restiez connecté à Internet.

A noter que le streaming peut connaître quelques perturbations si votre connexion Internet n'est pas bonne ou sur certaines heures de pointe même si vous avez du haut débit. Nous vous conseillons alors d'opter pour le mode téléchargement.

Après avoir cliqué sur « Visionner », la fenêtre de la vidéo se lance automatiquement et vous pouvez la visionner.

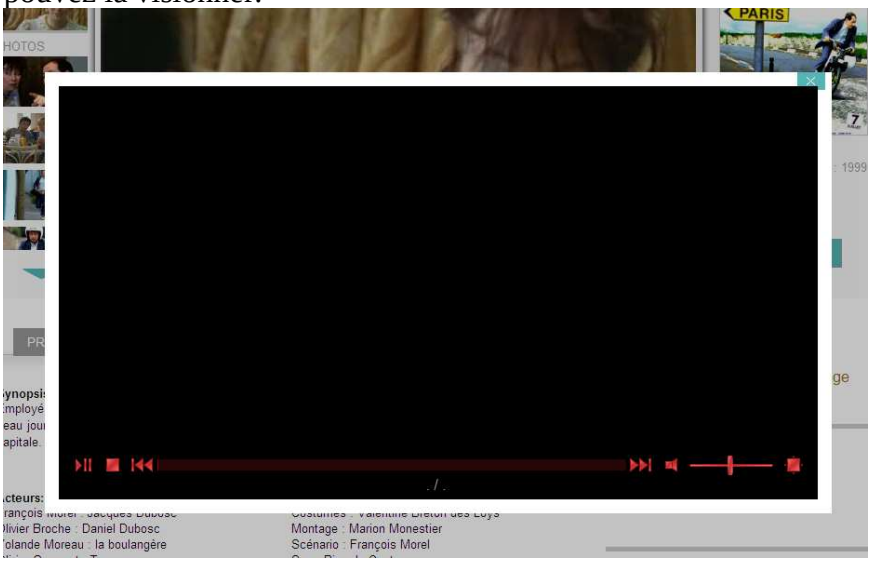

Si vous interrompez le visionnage, vous pouvez de nouveau lancer la vidéo en passant par la rubrique « Films disponibles en ce moment » de votre médiathèque.

Il vous suffit de cliquer sur le bouton « visionner » en dessous de l'affiche du programme que vous souhaitez visionner. La fenêtre de choix de visionnage (streaming / téléchargement) s'ouvre. Choisissez le mode de votre choix.

La vidéo se lancera au début du programme et, si vous souhaitez reprendre la lecture au moment où vous aviez interrompu la lecture, il vous faut cliquer sur la barre de défilement de lecture, à l'endroit approximatif auquel vous vous étiez arrêté.

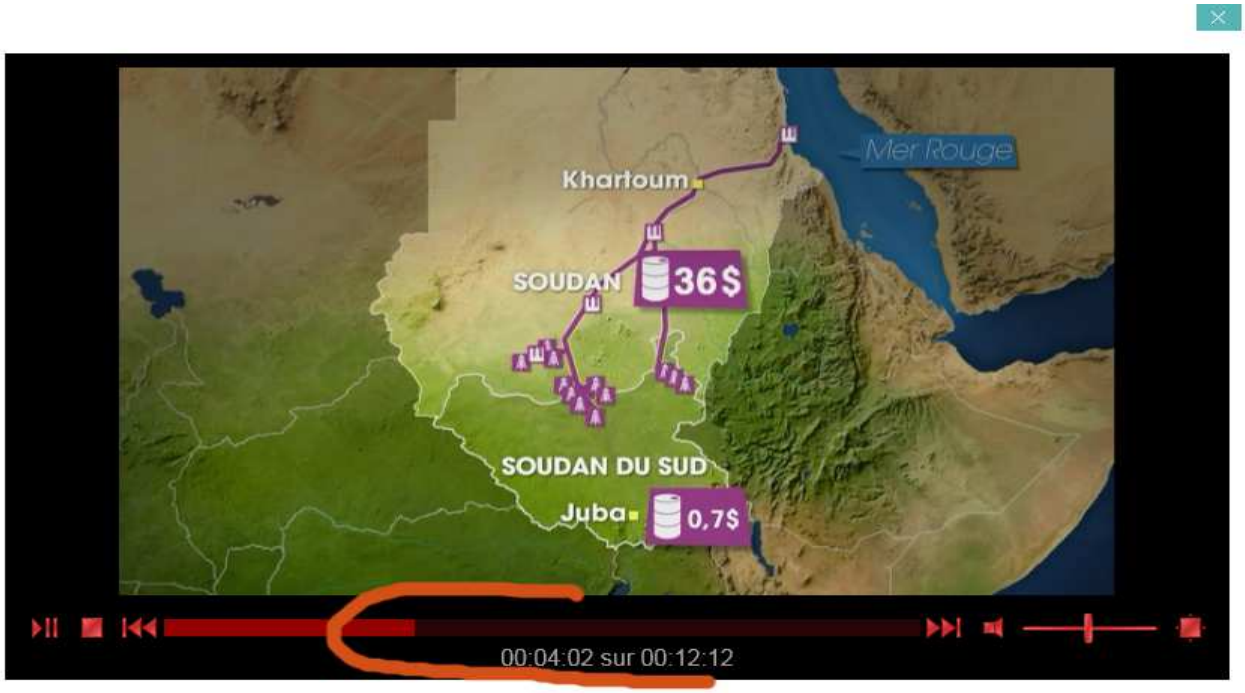

5.2 Le mode téléchargement

Ce mode vous permet de télécharger le fichier vidéo et de ne plus être connecté à Internet pour visionner le film.

Un lecteur vidéo va s'ouvrir et vous propose les films disponibles dans votre vidéothèque.
Il suffit de cliquer sur Télécharger.

Une barre de défilement vous indique le niveau de téléchargement du fichier vidéo.
Vous pouvez lancer la lecture en cours du téléchargement si vous le souhaitez (bouton « Lancer le film »).

A noter que vous pouvez télécharger ou lire un même programme sur 3 ordinateurs différents au maximum.

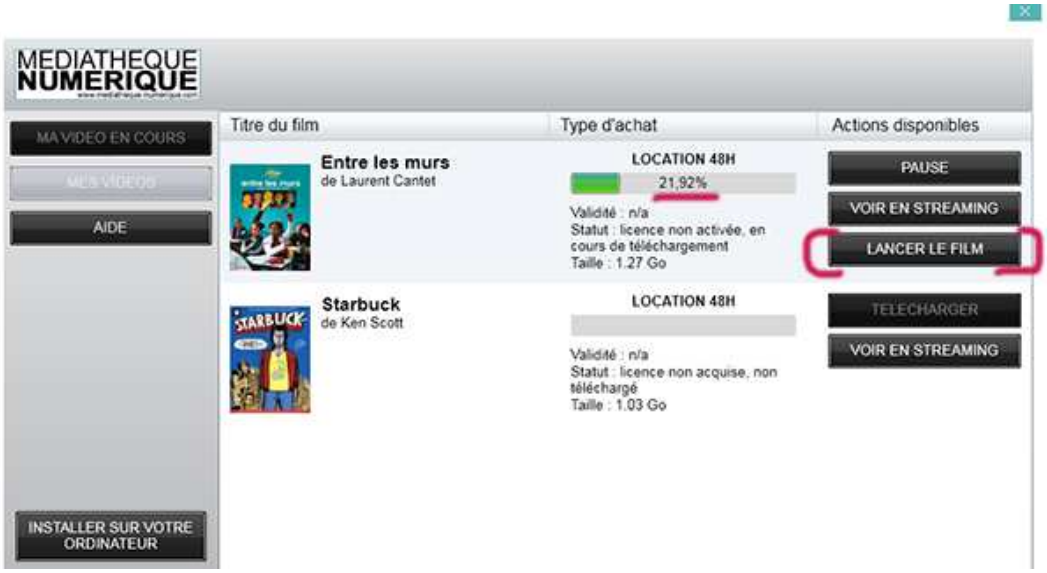

Une fois le fichier téléchargé, le statut indique ‘fichier téléchargé’. Tant que vous ne lancez pas le visionnage, la licence n’est pas activée et vous avez donc 30 jours pour lancer la lecture du film. Le statut de la licence peut être suivi dans le lecteur vidéo (cf indications surlignées en rouge ci-dessous)

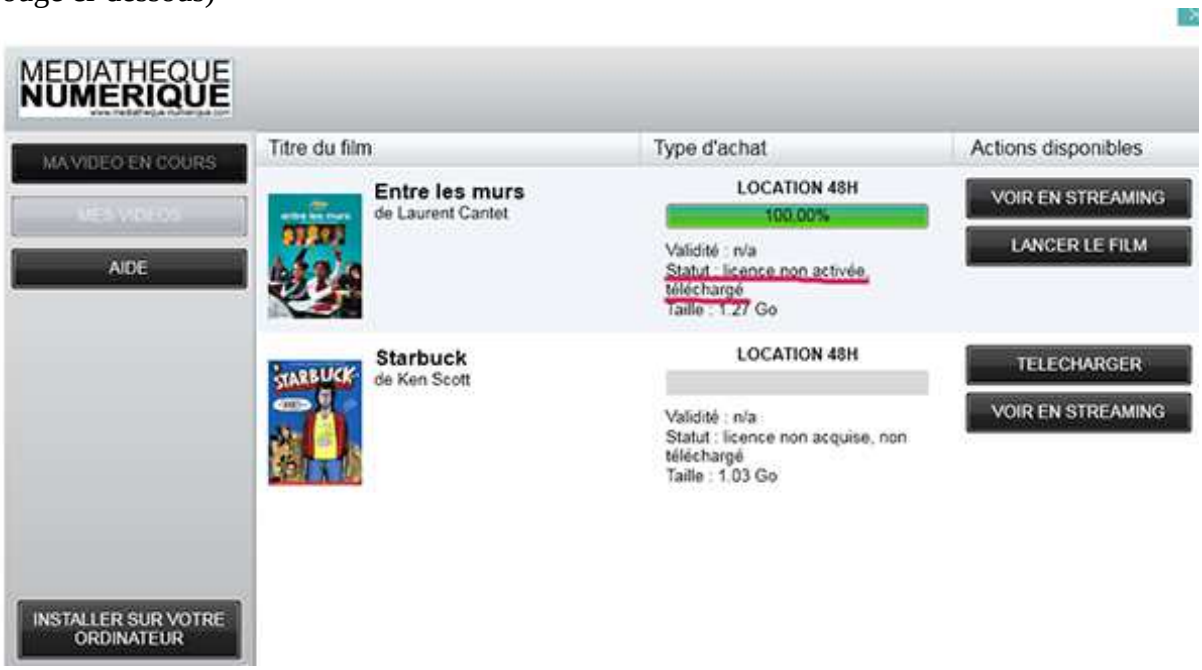

Dès que vous lancez le film, la licence s’active et vous avez alors 48h pour le voir.

Lorsque vous lancez le film, la fenêtre de lecture s'ouvre. Vous pouvez mettre en plein écran en cliquant sur l'icône prévue à cet effet (cf ci-dessous).

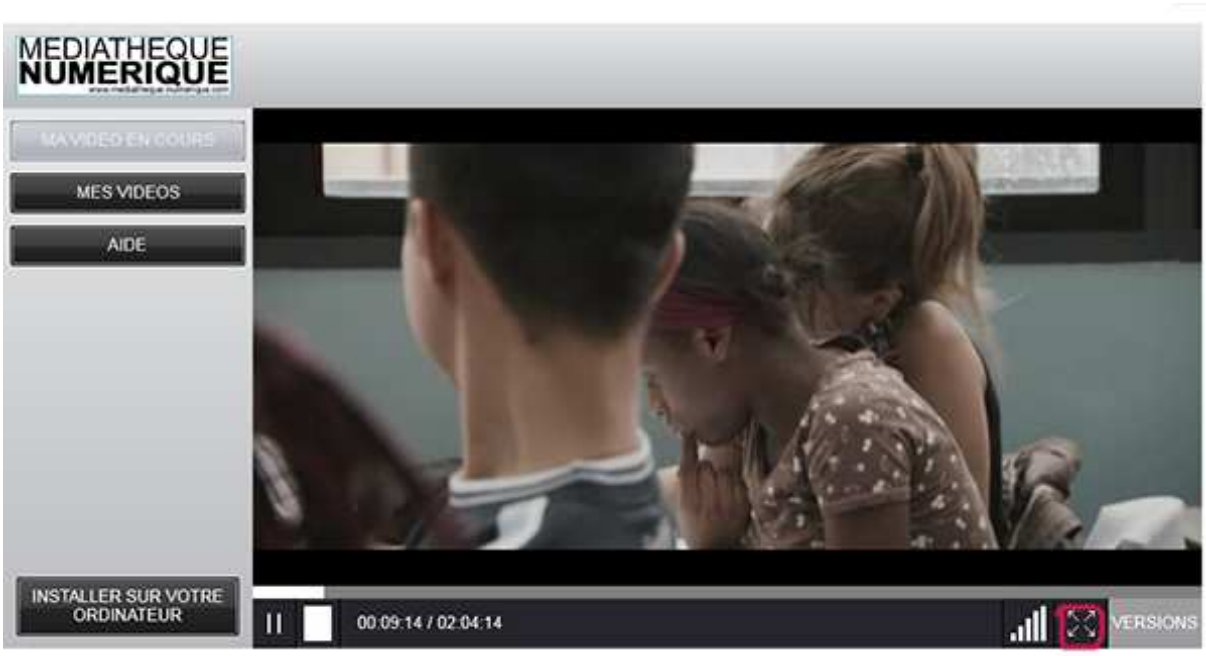

Pour regarder vos programmes sans être connecté à Internet, il vous suffit de télécharger le lecteur sur votre ordinateur en cliquant sur le bouton "Installer sur votre ordinateur" (en bas à gauche du lecteur). Le lecteur s'installera ensuite sur votre disque dur et vous pourrez y accéder directement depuis votre bureau.

Pour visionner vos programmes sans être connecté à Internet, il faut au préalable

- que vous ayez téléchargé entièrement le programme avec le mode Télécharger
- que vous ayez au moins lancé une fois la lecture du programme pour activer la licence

Il faut vérifier que la date de validité est bien renseignée et que le statut indique bien « licence activée, téléchargé » (cf exemple ci-dessous).

Si ces deux informations s'affichent bien, vous pouvez alors visionner votre programme sans être connecté à Internet, avant la date de fin de validité de licence.

Quand vous lancez le lecteur vidéo depuis le bureau de votre ordinateur, il vous sera demandé de renseigner un identifiant et un mot de passe qui sont ceux que vous utilisez pour vous connecter au service.

Important : cette fonctionnalité n'est pas disponible si vous utilisez notre service en vous connectant sur le portail de votre médiathèque et si vous ne disposez pas d'identifiant spécifique à notre service.

5.3 Configurations requises pour visionner

Le service est compatible PC et Mac.
Il n'est pas compatible avec Linux ou avec les tablettes (Ipad ou Android).

- Microsoft Windows 7, Vista et XP ou Mac OS X avec Processeur Intel (OS 10.4.8 minium) avec :
- Processeur : Pentium 3 ou équivalent 1,6 Gigahertz (GHz)
- Memoire vive : 1 Gigaoctets (Mo)
- Disque dur : 4 Gigaoctets (Go) d"espace disque
- Carte graphique : Carte graphique de 64 Mo de mémoire
- Moniteur : Écran de résolution 1024 * 768 pixels
- Connexion internet : Bande passante en réception de 2 Mbps
- Lecteur video : Player Silverlight

A noter qu'une fenêtre d'alerte s'ouvre si vous n'avez pas installé le logiciel Silverlight. Pour cela, il vous suffit de suivre les instructions qui s'affichent à l'écran. Ce logiciel est indispensable pour regarder votre vidéo. Il est gratuit et se télécharge en quelques secondes.

6) Votre compte

Dès que vous êtes connecté, vous pouvez accéder à votre Compte en haut de chaque page.

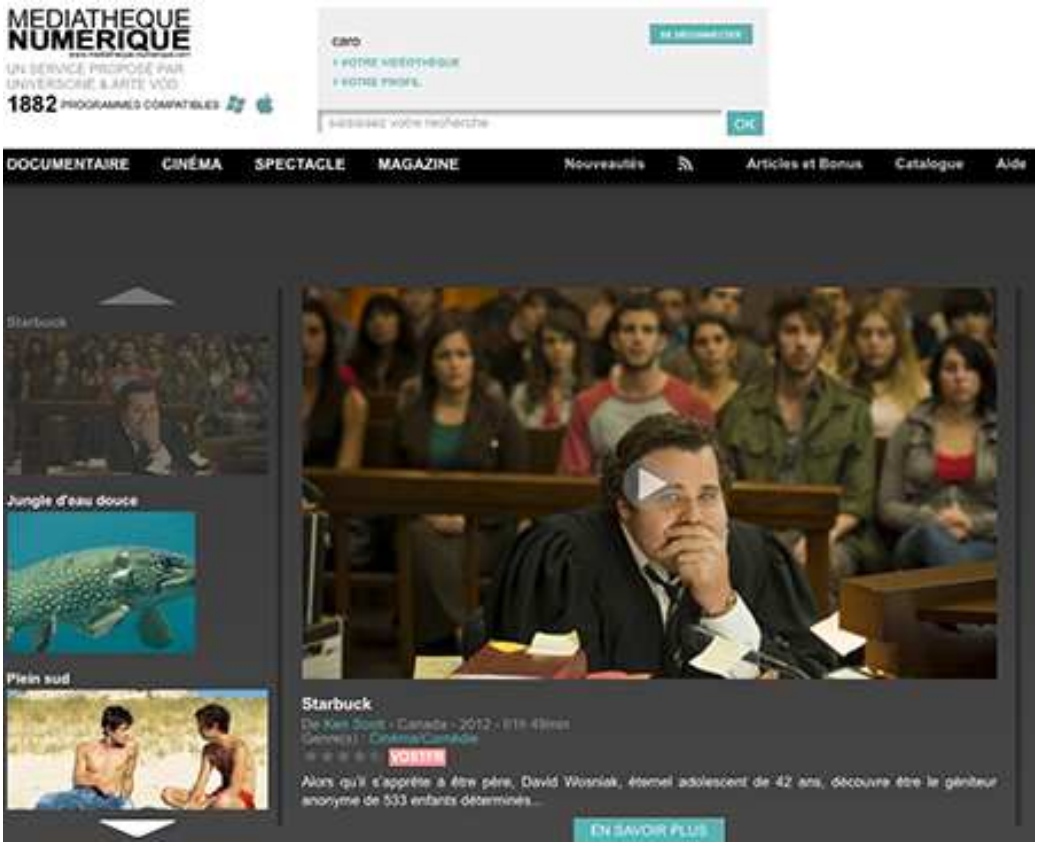

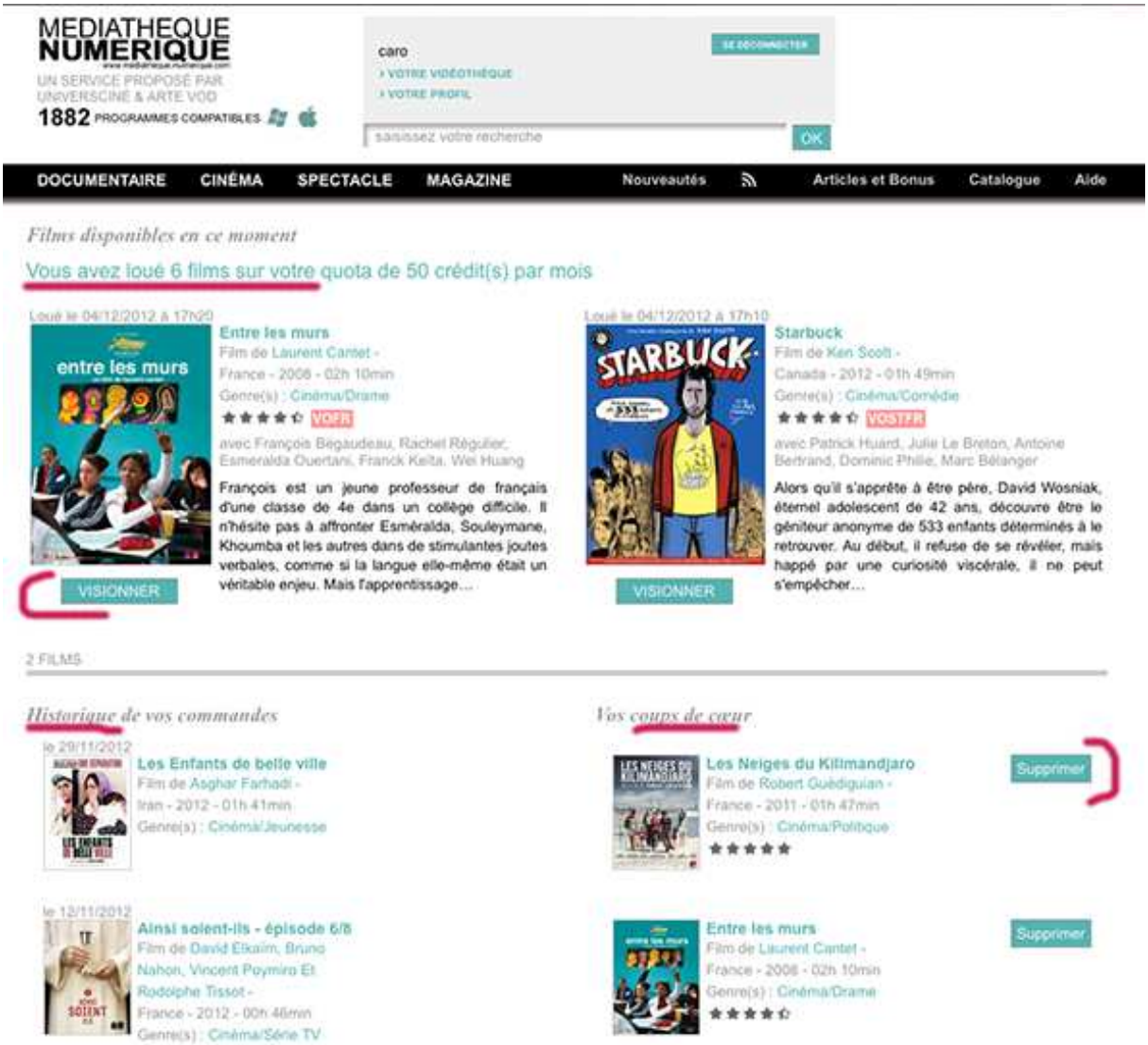

En cliquant sur « Votre Vidéothèque » vous retrouverez :

- le rappel de votre quota (ou s'il est dépassé, la date à laquelle vous pourrez de nouveau visionner un film)

- les programmes disponibles en ce moment que vous pouvez visionner

- l'historique des programmes que vous avez déjà visionnés

- vos coups de cœur, les films que vous avez notés et commentés. Vous pouvez les supprimer à tout moment en cliquant sur « Supprimer ».

En cliquant sur « Votre profil » vous pouvez :

- modifier les éléments relatifs à votre compte (adresse mail, pseudonyme…)
- vous abonner à la newsletter

Pour confirmer ces changements, il faut entrer votre mot de passe.

7) Besoin d'aide

Vous pouvez consulter notre rubrique Aide en ligne.

8) Questions fréquentes

Puis-je profiter du service sur mon téléviseur?

Le service n'est accessible que depuis un ordinateur. La seule solution pour profiter du service sur un téléviseur est de câbler votre ordinateur à votre poste de télévision.

Vous avez un PC et un écran LCD

Vous devez avoir sur votre téléviseur LCD toutes les entrées utiles pour brancher un ordinateur.
Il vous suffit de trouver la même connectique entre votre écran et votre ordinateur

Vous avez un PC et un écran cathodique

Vous devez avoir sur votre téléviseur une des entrées suivantes pour brancher un ordinateur.
Il vous suffit de trouver la connectique adéquate entre votre écran et votre ordinateur

Vous avez un Mac et un écran LCD

Vous devez avoir sur votre téléviseur LCD toutes les entrées utiles pour brancher un Mac.
Il vous suffit d'avoir un adaptateur Apple mini-DVI, mini-VGA ou mini-hdmi et de trouver la même connectique entre votre écran et votre ordinateur

Vous avez un Mac et un écran cathodique

Vous devez avoir sur votre téléviseur une des entrées suivantes pour brancher un Mac.
Il vous suffit de trouver la connectique adéquate entre votre écran et votre ordinateur

Comment mon quota est-il calculé ?

Le quota n'est pas un quota calendaire (respectant les semaines ou mois du calendrier), mais c'est un quota « roulant » qui est calculé au jour le jour.

C'est à dire que, si votre quota est mensuel, le système va calculer le nombre de programmes déjà visionnés sur les 30 derniers jours et en déduire le solde.

Comment puis-je connaître l'état de mon quota de visionnage

Après vous être connecté, vous pouvez retrouver les informations concernant votre quota de visionnage dans la rubrique «Votre Vidéothèque » :

- Soit le nombre de visionnages déjà effectués (ex : vous avez loué deux programmes sur votre quota de trois crédits par mois)
- soit, si votre quota est atteint, la date à partir de laquelle vous pourrez de nouveau visionner des films (ex : prochaine location disponible le 01/11/2012).

Comment réactiver mon compte au service ?

Votre date de fin d'abonnement est échue et votre compte a été désactivé. Il vous faut renouveler votre abonnement auprès de votre médiathèque qui pourra ensuite réactiver votre compte.

Est-il possible de visionner un film loué sur plusieurs ordinateurs ?

Pour chaque commande de programme, 3 licences DRM peuvent être délivrées. Vous pourrez donc visionner le film loué sur plusieurs ordinateurs, dans la limite de 48 heures après le lancement de la 1ère lecture du film sur le 1er ordinateur.

Est-il possible de mettre sur DVD ou clé USB un film loué sur le service Médiathèque Numérique?

Il n'est pas possible de graver un film sur DVD. Vous ne pouvez visionner le film loué que sur l'ordinateur sur lequel vous réalisez l'acquisition de licence, c'est-à-dire sur lequel vous lancez sa première lecture dans le lecteur Silverlight.

Pour toute autre question concernant les modalités d'utilisation du service (inscription, quota, compte désactivé), nous vous invitons à envoyer un mail à votre médiathèque.

Si cela concerne un problème technique, vous pouvez nous contacter en complétant le formlaire accessible à l'adresse suivante :
http://www.mediatheque-numerique.com/support

Nous nous efforçons de répondre à vos questions dans les plus brefs délais.